

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018

**Etaient présents** : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Laurent JEGOU, Laurent FAURE, Monique GIRARD, Michel GRARE et Sylvie FAURE.

**Absents excusés** : Véronique DJEFFAL, Pierre TERRAIL, Loïc FAURE-GEORS et Philippe HUYGHE.

**Absents** : Chantal GARNIER, Valérie BLONDEAU, Maryline BERNARD, Sandrine CHAVAROT.

**Pouvoirs** : de Loïc FAURE-GEORS à Laurent JEGOU et de Philippe HUYGHE à Michel GRARE.

Secrétaire de séance : Laurent JEGOU

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des élus présents à cette séance.

Prochain conseil municipal : lundi 5 novembre 2018 (secrétaire de séance : Marie-Jo PIEYRE).

Permanence des élus le samedi 27 Octobre : Denis BENOIT et Marie-Jo PIEYRE.

## **Infos diverses**

- Retour des animateurs sur le fonctionnement du temps périscolaire : les 3 animateurs (Claire VIVOT, Michel VACAS et Laura DINIE) se présentent à l'assemblée et expliquent leurs missions : -l'organisation de la garderie du matin et du soir, - l'encadrement des enfants au restaurant scolaire, - l'aide aux devoirs.
- Retour sur l'inauguration du circuit historique le samedi 15 septembre : environ 70 personnes enthousiastes lors d'une belle journée y ont participé, dont plusieurs provenant de communes extérieures. C'est le fruit d'un travail collaboratif entre élus, sages, l'association histoire et patrimoine, et les citoyens conclut le maire. Remerciements aux services techniques pour la pose des clous et le lavage du lavoir malgré leur planning chargé.
- Retour sur le ramassage des déchets sur les berges de la Drôme le dimanche 23 septembre organisé par le collectif « et Sye on osait » et sur la réunion de travail du mardi 25 septembre à la salle des fêtes avec le SMRD. Ces événements viennent en appui du projet SPAR. Le résumé de cette réunion sera communiqué à l'ensemble du conseil municipal et à la CCCPS.

- Validation du lancement de l'étude de la restauration de la continuité écologique au droit du seuil de Romezon, pour des travaux prévus en 2019, lors du comité syndical du SMPA du mercredi 26 septembre.
- Chaucidou : présentation des projets d'aménagement sur la RD 93 entre Aouste et Blacons, le 17 octobre à 17H au CTD de Crest.
- Assemblée générale de l'union des commerçants le vendredi 5 octobre à 19H à l'annexe.
- Assemblée générale de la pétanque le vendredi 26 octobre à 19H à la salle des fêtes.
- Conseil d'école de la maternelle le mardi 6 novembre à 17H30.
- Conseil d'école de l'élémentaire le jeudi 8 novembre à 17H30.
- Cérémonie du 11 novembre : répétition du Cœur des esclaves avec orchestre le 25 octobre à 18H30 à Crest avec l'école de musique et le 15 octobre à 20H à Aouste, avec la présence du chef d'orchestre.

#### Dates des commissions et réunions :

- Commission aménagement le lundi 8 octobre à 19H en présence de Big Bang.
- Commission travaux le mardi 9 octobre à 18H
- Réunion de préparation du 11 novembre le lundi 15 octobre à 19H avec les associations partenaires.
- CCAS : le vendredi 26 octobre à 18H30.

Pour rappel, les différentes commissions municipales sont invitées à travailler sur la préparation du budget 2019.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

### **1 – Affaires foncières**

#### **Examen de DIA.**

Monsieur le maire présente à l'examen de l'assemblée les demandes suivantes :

L'étude ESTOUR-PAGES, notaires à CREST, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 3, Grande rue, cadastré AD 1068, d'une surface au sol de 88 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

L'étude ESTOUR-PAGES, notaires à CREST, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 6, rue du Matelassier, cadastré AD 309, d'une surface au sol de 36 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

### **2- Modification simplifiée N° 2 du PLU**

Le maire explique à l'assemblée les raisons qui justifient la proposition d'engager la procédure de modification simplifiée du PLU.

D'une part, il s'agit de rectifier une erreur matérielle concernant l'emplacement réservé N° 6 qui figure sur le plan de zonage, mais qui a été omis dans la liste des emplacements réservés récapitulée page 62 dans le dossier intitulé « Pièce 3.2 – Justifications du choix des zones » du rapport de présentation du PLU.

Cet emplacement réservé, situé route de Cobonne, est destiné à la réalisation d'un projet intergénérationnel.

D'autre part, il s'agit de déplacer le tracé d'une béalière qui traverse un terrain constructible situé en zone UD à Saint-Pierre, et constitue une petite partie de l'emplacement réservé N° 4.

Laurent FAURE demande que la béalière reste à ciel ouvert après déplacement et qu'en cas de transfert d'une partie busée, il soit utilisé des buses en PVC. Le projet devra donc être validé par les services techniques.

Il est entendu que le lotisseur paye le déplacement de la béalière.

Fabien SYLVAIN demande que le projet soit validé par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement de la procédure de modification simplifiée du PLU.

### **3- Finances**

#### **✚ Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables**

L'adjointe aux finances, Magalie VIEUX-MELCHIOR, explique à l'assemblée que des recettes inscrites dans le budget annexe assainissement n'ont en fait pas pu être encaissées, malgré les poursuites engagées par la Trésorière Municipale qui s'avèrent infructueuses.

Bien que la compétence ait été transférée au SMPA, il convient que ces recettes soient annulées en les affectant en non-valeurs du budget principal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'admission en non-valeurs des produits qui n'ont pu être recouvrés.

#### **✚ Institution d'un dépôt de garantie pour le prêt d'un badge d'accès aux locaux**

Magalie VIEUX-MELCHIOR indique que certains locaux et accès d'enceinte ont été sécurisés avec la mise en place de badges qui sont paramétrés.

Il arrive qu'un badge soit prêté à une association ou un particulier à l'occasion d'une manifestation ponctuelle.

Il est constaté qu'il n'est pas toujours restitué.

Il est donc envisagé d'instituer un dépôt de garantie d'un montant de 50 € qui sera encaissé pour tout badge non restitué avant le 15 octobre par une association ou un particulier et de 100 € pour tout badge emprunté après cette date par un tiers.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **4- Rapport d'activités 2017 de la CCCPS**

Le rapport d'activités 2017 de la CCCPS est qualifié de complet et très détaillé.

Les élus sont invités par le maire à faire part de leurs éventuelles interrogations qu'appelle ce document.

Fabien SYLVAIN et René DESCOURS interviennent respectivement sur le transfert de l'abonnement électrique du tennis, sur la compétence culturelle induite par l'intérêt communautaire du temple de Saillans, sur le personnel de catégorie A, l'évolution de la dette, les astreintes... etc

Laurent FAURE suggère que ce rapport soit mis sur le site internet, puisqu'il est public.

Le maire met à profit ce point de l'ordre du jour pour évoquer le conseil communautaire du jeudi 27 septembre au cours duquel a été porté à la connaissance des élus le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

L'analyse de cette institution rejoint celle des élus aoustois sur le projet de centre aquatique, dont le périmètre de financement est jugé trop étroit par rapport au périmètre des utilisateurs. Le déficit structurel est qualifié de « difficilement soutenable ».

Ce constat donne du crédit aux opposants au projet et les conforte dans leur argumentation.

Pour l'heure, la validation du projet prévue en septembre, est reportée.

La proposition de référendum a été refusée en bureau.

La Chambre Régionale des Comptes souligne que les deux autres intercommunalités ne se sont pas prononcées sur une éventuelle participation financière. Le président de la CCCPS n'a eu qu'une réponse orale de la part de la CCVD.

La question de la perte de financement en raison des reports successifs est posée.

A ce jour 400.000 € d'études ont été réalisées.

Le maire constate que si rien n'a vu le jour sur le territoire depuis 2012, ce n'est pas la faute des communes.

Le choix des terrains pour le projet de centre aquatique s'avère inadapté, que ce soit le premier terrain en zone inondable ou le second situé en zone agricole.

Une révision du PLU de CREST a dû être engagée.

Laurent JEGOU informe l'assemblée de l'adhésion de la CCCPS à Biovallée qui a été votée lors de ce conseil communautaire.

Le dossier a été présenté par Philippe HUYGHE de manière très claire.

Le vote s'est conclu par 10 voix contre et 19 pour et 7 abstentions.

Le maire ajoute que trois intercommunalités étant désormais adhérentes, cela permettra un travail à l'échelle du bassin versant de la Drôme.

Le Commissariat Général à l'Investissement lance un appel à manifestation d'intérêt, géré par la Caisse des Dépôts au titre du Programme d'Investissements d'Avenir, afin d'identifier et sélectionner des projets originaux associant un haut niveau d'innovation et un écosystème territorial.

Un projet innovant et de qualité tant dans sa rédaction que dans son contenu, correspondant au territoire, lui sera présenté dans le cadre du projet TIGA (Appel à manifestation d'intérêt Territoires d'innovation de grande ambition).

10 projets sont susceptibles d'être retenus, pour une enveloppe de 450 millions d'euros sur 10 ans.

## **5 – Questions diverses**

### **✓ Permanence des élus**

Elle était assurée par Magalie VIEUX-MELCHIOR et Fabien SYLVAIN qui ont reçu plusieurs administrés.

1-La première demande formulée par des habitants du lotissement Chabanas, portait sur le ruissellement d'eaux pluviales provenant de la voirie, et s'écoulant dans leur propriété par leur portail.

Ils souhaiteraient que le merlon qui existait avant les travaux soit remis en place.

2- Une habitante du chemin de Saint-Alban est venue signaler le manque de visibilité au niveau du stop marquant l'intersection du chemin de Saint-Alban et de la route départementale 70, depuis qu'un riverain a refait sa clôture, ainsi que les vitesses excessives sur cette route.

Elle a exprimé l'inquiétude des habitants du lotissement qui ne souhaitent pas la circulation des riverains de Saint-Alban à l'intérieur du lotissement.

Elle propose la mise en place d'un miroir sur le talus en face.

Le maire répond que le Centre Technique Départemental de Crest n'est pas favorable à la pose de miroirs, car c'est jugé trop accidentogène.

- Une réflexion sur le déport à gauche du chemin de Saint Alban pourrait être menée, en fonction de la maîtrise foncière de la parcelle

- Peut-être qu'une proposition de modification de la clôture pourrait être proposée...

Elle a également fait part aux élus présents de ses inquiétudes quant aux conséquences de l'urbanisation de la parcelle voisine de son terrain. En effet, la stabilisation de son jardin dépend d'un enrochement implanté sur la parcelle avale dont les travaux de construction pourraient déstabiliser son terrain.

3- Une autre habitante du chemin de Saint Alban – Les Terrasses, a fait part des points suivants :

- le manque de visibilité de l'intersection du STOP sur le chemin de Saint Alban avec la départemental 70 depuis que le riverain a refait sa clôture ainsi que les vitesses excessives sur la RD 70 et propose également la pose d'un miroir.
- La disposition actuelle des conteneurs de collecte des déchets ne permet pas un stationnement en sécurité. Les conteneurs ont été déplacés pour la durée des travaux de la zone économique du Pas de Lauzun.
- Un mur de clôture a été refait qui masque la visibilité

Elle propose soit que la bordure de trottoir soit abaissée pour permettre aux voitures de stationner sur le côté, soit de déplacer les conteneurs sur le terrain qui est en face et actuellement à la vente.

Il est déclaré que le problème sera résolu dans deux mois.

Elle alerte la commune sur les branches cassées par les coups de vents qui encombrant le lit du Lauzun. Il lui a été proposé par les élus présents d'adresser aux riverains, un courrier les sollicitant pour qu'ils laissent les écoulements libres et retirent les branches.

Bénévole à la médiathèque, elle avait adressé un mail à la commune sur la chaleur dans la médiathèque. Elle avait observé cet été :

- que les stores ne fonctionnaient pas
- que la porte donnant sur la terrasse ne s'ouvrait pas
- que la pression au robinet poussoir était très faible

4 – Travaux de type trottoir non abouti sur le chemin de Fontagnal

Des habitants, ne souhaitant pas être mentionnés, sont venus signaler que les bordures mises par un riverain sur le chemin de Fontagnal ne permettent plus à deux véhicules de se croiser et regrettent cette initiative qui ne permet pas un cheminement piéton aisé.

Le maire retrace la chronologie de ce dossier et donne lecture des courriers échangés entre la commune et les deux propriétaires riverains du chemin.

Il remarque que compte tenu du caractère particulier de l'IME et de la nécessité de garantir son bon fonctionnement, une déclaration d'utilité publique pourrait être envisagée, suivie d'une procédure d'expropriation.

✓ **Interventions diverses d'élus**

Monique GIRARD observe que l'examen du projet de contrat couvrant les risques statutaires avait été reporté en octobre.

Le directeur des services lui répond que le dossier n'est pas abouti et qu'il sera traité dans le cadre d'une nouvelle convention avec le cabinet mandaté pour l'audit des contrats d'assurances.

L'élue demande que soit communiquée au prochain conseil la liste des permis de construire de l'année 2018.

La séance est levée à 22H 26